

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social:
Hôtel de Ville
BP 2205
06606 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 29 mai 2006

NOMBRE DE DELEGUES				
Effectif légal	Présents	Représentés	Procura- tions	Absents
54	34	5	4	11

N° de la séance : 18

Objet de la délibération : Procédure
d'élaboration du schéma de cohérence
territoriale – Objectifs et modalités de
concertation – Modification n°2

- Original
- Expédition certifiée conforme à l'original
- Pour le Président,
Le Directeur Général des Services

Christian GUIDOBALDI

N° Enregistrement : 2006.040

Date de la convocation :
Le 22/05/2006

Certifié exécutoire compte tenu

de l'affichage
en date du 20 JUIN 2006

de la réception s/Préfecture
en date du 16 JUIN 2006

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services



Christian GUIDOBALDI

L'an deux mil six et le 29 mai à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des Associations – 288, Chemin de Saint Claude à Antibes en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Député-Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Richard CAMOU, Marc DAUNIS, François-Xavier BOUCAND, Christian BERKESSE, Michel ROSSI, José BERTAINA, Gérald LOMBARDO, Jean Pierre MAURIN, Eric MELE, Alain GUMIEL, Philippe PRINS, Françoise GIOANNI, Adry MERLI, Alain BIGNONNEAU, Noël IACONO, Christian TOUSSIN, Eric CHALVIN, Patrick DULBECCO, Joelle MAZUET, Angèle MURATORI, Luce BONNEFOUS, Guy GIRAUD, Armand OBADIA, Marguerite BLAZY, Ghislaine TOULEMONDE, Audoin RAMBAUD, Philippe MOURADIAN, Simone TORRES-FORET DODELIN, Armand BISROR, Serge AMAR, Martine BONNEAU, Odile FOSSEN, Marc REYNAUD, Laurent COLLIN

REPRESENTES :

Marcel PERRISSOL par Auguste DERRIVES, André-Luc SÉPHER par Monique CANOVA, Michel GASTALDI par Roger GABAI, Marc IPPOLITO par Katia CHANSON, Philippe MUSSI par Joseph SPITERI

PROCURATIONS :

Georges ROUX à Adry MERLI, Bernard DABENE à Noël IACONO, Marie-Claude MOITRY à Eric CHALVIN, Eric PAUGET à Alain BIGNONNEAU

ABSENTS :

Jean LEONETTI, René BURON, Bernard ARCIONI, Jean-Pierre GONZALEZ, Gilles DUJARDIN, Anne-Marie BOUSQUET, Guy SERGEANT, Cléa PUGNAIRE, Didier BINDER, Jean Philippe CHAUVIN, Serge ROBILLARD

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Laurent COLLIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur LEONETTI,

Le 24 novembre 2003, le Conseil Communautaire a défini les modalités de concertation à mettre en œuvre pendant toute la durée d'élaboration du projet du schéma de cohérence territoriale (SCOT) en application des dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Par délibération du 19 décembre 2005, ces modalités ont été précisées en ce qu'il a été indiqué notamment, que le dossier de concertation ainsi que le registre destiné à recevoir les observations de la population seront disponibles au siège statutaire de la CASA, Mairie d'ANTIBES du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 00 et de 14h00 à 17h30 ainsi qu'au siège administratif de l'Agglomération aux mêmes heures.

En vue d'élargir la concertation et d'offrir aux populations un éventail de lieux le plus large possible, tout en prenant en compte les contraintes des Communes, il vous est proposé de compléter ce dispositif, par une mise à disposition de ces documents dans les lieux suivants et aux horaires indiqués :

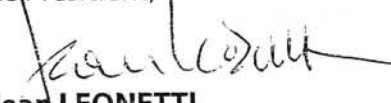
- à **ANTIBES** 06600, hall de la Maison des Associations, 288 chemin de Saint-Claude, du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- à **VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS** 06560, au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis c/o CICA – 2229, route des crêtes, du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- à **VALBONNE** 06560, hall de l'hôtel de ville, 1 place de l'hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- à **BIOT**, 06410, hall de l'hôtel de ville 8, route de Valbonne, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- à **VILLENEUVE-LOUBET** 06270, au service Urbanisme (Mairie annexe les Rives, 1, avenue des Rives, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30 ;
- à **LA COLLE-SUR-LOUP** 06480, au service Urbanisme de la Commune (4, rue Max Barel, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 08h30 à 12h30 ;
- à **ROQUEFORT-LES-PINS** 06330, hôtel de ville - Place Antoine Merle, le lundi (08h à 13h), les mardis et jeudis (13h à 17h), le mercredi (de 08h à 12h et de 13h à 17h) et le vendredi (de 08h30 à 12h et de 13h30 à 18h) ;
- au **ROURET** 06650, Hôtel de ville - Allée des anciens combattants, le lundi (8h30-12h30 / 13h30-16h30), les mardis et jeudis (8h30-12h30 / 13h30-18h00) et les mercredis et vendredis (8h30 à 16h30).

En conséquence, il est demandé au Conseil communautaire d'approuver ces nouvelles modifications apportées aux modalités de la concertation telles que définies.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE ces nouvelles modifications apportées aux modalités de la concertation telles que définies.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 29 mai 2006
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI